La coopération décentralisée pour l'eau Angers, 13/09/2011

Dossier de presse

- Le communiqué : Angers et Bourges adhèrent au Pacte d'Istanbul
- Le Pacte d'Istanbul pour l'eau
- Le 6e forum mondial de l'eau, Marseille 2012
- La coopération décentralisée pour l'eau en Loire-Bretagne
- Angers, une agglomération engagée dans la préservation de ses ressources
- La rencontre de l'eau en Loire-Bretagne
- La lettre de l'agence de l'eau n° spécial Rendez-vous de la rentrée 2011

Communiqué de presse

Angers et Bourges adhèrent au Pacte d'Istanbul

Serge Lepeltier, président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien ministre et maire de Bourges, et Bernard Witasse, vice-président d'Angers Loire Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement, signent le 13 septembre à Angers l'adhésion de leur collectivité au Pacte d'Istanbul.

Le 13 septembre à Angers, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a réuni 200 représentants des collectivités et associations acteurs de la coopération décentralisée pour l'eau dans le cadre de la loi « Oudin-Santini ». Ont également participé à cette rencontre les pays partenaires de l'agence : Vietnam, Cambodge, Laos, Mali, Burkina-Faso, Brésil et Hongrie.

Présidée par Serge Lepeltier, président du comité de bassin, ancien ministre et maire de Bourges, cette rencontre avait pour objectif de préparer la contribution du bassin Loire-Bretagne au 6e Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

A l'occasion de cette rencontre, Serge Lepeltier pour Bourges Plus et Bernard Witasse pour Angers Loire Métropole, ont décidé de signer l'adhésion de leur collectivité au Pacte d'Istanbul pour l'eau.

Le Pacte d'Istanbul a pour objet d'encourager les actions en faveur de l'eau et de l'assainissement. Par leur signature, maires et élus de collectivités du monde entier formulent un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux.

En savoir plus :

- **les interventions sur le site** de l'agence de l'eau, **www.eau-loire-bretagne.fr**
- à partir du 13 octobre : les articles et reportages vidéo sur les actions lauréates des **Trophées de l'eau** Loire-Bretagne
- à partir de décembre : les actes de la Rencontre dans le **numéro spécial de la revue l'Eau en Loire-Bretagne** consacrée à la coopération internationale
- le Pacte d'Istanbul **:** www.istanbulwaterconsensus.org
- le Forum mondial de l'eau : www.worldwaterforum6.org

Contact **agence de l'eau** :
Paule OPERIOL
(directrice de l'information et de la communication)
02 38 51 73 10 – 06 74 95 44 88
paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

Contact presse **Angers Loire Métropole**
Corine Busson-Benhammou
Responsable du Pôle Relations Presse
02 41 05 40 33 - 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Contact presse **Bourges**
Thierry Benoît
06 12 50 46 96
thierry.benoit@ville-bourges.fr
presse@ville-bourges.fr

Le Pacte d'Istanbul pour l'eau

Le Pacte d'Istanbul pour l'eau est un accord non contraignant, invitant maires et élus de collectivités locales du monde entier à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux, afin d'encourager les actions en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Réunis à Istanbul en mars 2009, les maires et autorités locales et régionales des différentes parties du monde ont proposé un Pacte d'Istanbul pour l'eau en vue de développer des stratégies de gestion mieux adaptées aux changements de la planète.

La première partie du Pacte comprend une déclaration et la seconde, des lignes directrices pour guider l'action au niveau local et régional.

En mai 2011, plus de 700 villes de 47 pays avaient déjà signé le Pacte d'Istanbul, dont :

- Amériques : Buenos Aires, Mexico, São Paulo, Quito
- Afrique : Entebbe, Lomé, Le Cap, Saint Louis, Muleba, Nouakchott, Kisumu, Kampala
- Asie : Incheon, Baguio, Jakarta, Osaka
- Europe : Paris, Barcelone, Marseille, Berlin, Vienne
- Australasie : Brisbane

Cependant le nombre de signataires français n'est pas à ce jour à la hauteur du rôle que joue la France dans le domaine de l'eau.

Comment adhérer ?

L'adhésion doit être validée par l'autorité compétente (délibération de l'assemblée de la collectivité)

Le formulaire d'adhésion disponible en français, anglais, espagnol et portugais doit être retourné au Conseil mondial de l'eau.

En savoir plus :
Texte du Pacte d'Istanbul, formulaire d'adhésion et liste des signataires et villes pilotes sont disponibles sur le site : www.istanbulwaterconsensus.org

Le 6e forum mondial de l'eau Marseille 2012,

le temps des solutions

Après La Haye en 2000, Kyoto en 2003, Mexico en 2006 et Istanbul en 2009, le Forum mondial de l'eau s'installe en France pour sa 6e édition. Elle se tiendra à Marseille du 12 au 17 mars 2012, et les organismes de bassin français y joueront un rôle tout particulier.

Le Forum mondial de l'eau est organisé tous les trois ans sous l'égide du Conseil mondial de l'eau. Ouvert à tous les acteurs du domaine de l'eau, il constitue pendant une semaine « un espace foisonnant », une gigantesque plateforme d'échanges sur les différentes problématiques liées à l'eau, depuis l'accès à l'eau et à l'assainissement jusqu'à la préservation et au partage des ressources. Il vise quatre objectifs :

1. donner à l'eau la place qu'elle mérite dans l'agenda politique local, national et international,
2. promouvoir les solutions aux problèmes de l'eau du 21e siècle,
3. formuler des propositions et engagements concrets et les porter à l'attention du monde,
4. générer un fort engagement politique et citoyen.

A Istanbul en 2009 le Forum a réuni plus de 25 000 acteurs. Il a notamment débouché sur un « Pacte d'Istanbul » signé par quelques 700 collectivités dans 33 pays. Ces collectivités se sont engagées à définir des objectifs concrets et à en rapporter les progrès lors du Forum de Marseille.

Passer de débats sur les enjeux à des engagements sur les solutions

Les précédents Forums ont permis de diagnostiquer tous les grands problèmes auxquels sont confrontés les pays développés ou en développement. Du Forum de Marseille on attend des progrès significatifs dans trois domaines : l'accès effectif à l'eau et à l'assainissement, la coopération transfrontalière et l'implication des collectivités locales.

Comment se prépare le Forum mondial de l'eau ?

Au plan institutionnel, l'organisation associe le Conseil mondial de l'eau, un comité international du Forum et un comité national français. Des commissions au niveau international et au niveau français préparent les contributions. Parmi celles-ci la commission « autorités locales » est présidée par Serge Lepeltier, président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien ministre et maire de Bourges. Elle vise à renforcer la mobilisation des collectivités, départements et régions, mais aussi commissions locales de l'eau, établissements de bassin, comités de bassin.

Démultiplier les initiatives : la labellisation de projets et d'événements

Le 6e forum souhaite susciter et promouvoir des actions et des événements pour sensibiliser le public et renforcer l'implication des citoyens : visites, découvertes, festivals, conférences, expositions, manifestations culturelles… Ces événements pourront se dérouler avant le Forum ou pendant, mais au plus tard en mars 2012. Les dossiers devront être déposés au Secrétariat du Forum de l'eau avant le 30 juin 2011 pour les événements 2011 et avant le 30 novembre 2011 pour les événements 2012. (*voir les critères et modalités de labellisation sur le site du forum*, www.worldwaterforum6.org).

Qu'est ce que le Conseil mondial de l'eau ?

est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale créée en 1996 principalement par des associations professionnelles de l'eau et des agences des Nations unies. Basé à Marseille, il fournit une plateforme d'échanges et de partenariat pour rendre le monde plus attentif aux problèmes de l'eau. Il compte aujourd'hui plus de 400 organisations d'une centaine de pays.

Que se passera-t-il au Forum ?

- des sessions officielles préparées au sein des commissions *politique*, *thématique*, *régionale* et *locale*
- des forums des enfants et des jeunes
- des événements culturels et de prise de conscience
- la remise des prix du Forum à des personnalités, des politiques publiques, des organisations de terrain,
- des activités de formation,
- un salon-exposition

Quelles sont les 12 priorités d'action pour l'eau ?

► *Assurer le bien être de tous*

- garantir l'accès à l'eau pour tous et le droit à l'eau
- garantir l'accès à l'assainissement intégré pour tous
- faire de l'eau un vecteur d'amélioration de l'hygiène et de la santé
- protéger des risques liés à l'eau les populations et les économies
- contribuer à la coopération et à la paix

► *Contribuer au développement économique*

- équilibrer les usages multiples de l'eau par la gestion intégrée des ressources en eau
- assurer la sécurité alimentaire
- harmoniser l'énergie et l'eau
- protéger et valoriser les services éco-systémiques et la croissance verte

► *Maintenir la planète bleue*

- améliorer la qualité des ressources hydriques et des écosystèmes
- ajuster les pressions des activités humaines sur l'eau et leurs empreintes
- répondre aux changements climatiques et globaux dans un monde de plus en plus urbanisé

La coopération décentralisée pour l'eau en Loire-Bretagne

La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 autorise les agences de l'eau et les collectivités locales à attribuer des aides de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, jusqu'à un plafond de 1 % de leurs ressources. L'agence de l'eau Loire-Bretagne a confirmé son engagement dans cette voie, sous l'impulsion de la commission internationale du comité de bassin. Cette commission est présidée par Jacques Oudin.

Ancrée dans le bassin hydrographique et tournée vers ses interlocuteurs de terrain, l'agence de l'eau est aussi présente dans les grands débats sur la gestion de la ressource en eau sur notre planète. La gestion par bassin correspond aux besoins de nombreux pays en développement et la France a un rôle particulier à jouer pour en promouvoir les principes.

Depuis 2006, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a financé plus de 120 projets le cadre de la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini. Elle reçoit chaque année une centaine de visiteurs de pays différents et effectue régulièrement des missions d'expertise à l'étranger. Elle entretient des relations suivies avec la Hongrie, le Brésil, le Mali, le Vietnam et plus récemment le Burkina Faso, le Laos et le Cambodge.

Accès à l'eau et à l'assainissement - un premier bilan 2006-2011

Depuis la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini l'agence de l'eau a aidé de 133 projets. Cela représente un montant de 6 millions euros d'aides. L'aide varie de 2 600 euros pour un petit projet eau potable au Togo à 100 000 euros pour un gros projet d'approvisionnement en eau potable des quartiers périphériques de Phnom Penh au Cambodge, ou encore le projet eau et assainissement de Boussé Sao au Burkina Faso.

Les deux tiers des aides portent sur l'eau potable, le tiers restant sur l'assainissement seul ou couplé avec l'eau potable. 80 % de ces projets sont portés par des associations ou ONG, 20 % par des collectivités.

L'évaluation des projets

Depuis 2008 les agences de l'eau ont institué une évaluation des projets qu'elles aident, chaque agence menant une mission d'évaluation par an.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a ainsi évalué 6 projets au Burkina Faso et au Mali (en 2008), 7 projets au Togo et au Bénin (en 2009), 7 projets à Madagascar (en 2010) et 6 projets au Sénégal en 2011. Ces projets se sont avérés très satisfaisants, voire pour certains exemplaires.

2011, la coopération décentralisée entre dans les Trophées de l'eau Loire-Bretagne

Le 13 octobre 2011 à Orléans, deux acteurs de la coopération décentralisée pour l'eau se verront décerner un Trophée de l'eau Loire-Bretagne.

Les partenariats

L'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec la Hongrie et le Brésil, le Mali et le Vietnam.

Dans le cadre du partenariat avec le Laos, elle participe avec l'Office international de l'eau au projet de constitution d'un comité de bassin et d'un Sdage sur le fleuve de la Nam Ngum, affluent du Mékong. Une action similaire sur le Tonlé Sap est en discussion avec les autorités cambodgiennes.

Dernier partenariat engagé, le protocole signé le 5 octobre 2010 entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'agence de l'eau du Nakanbé (Burkina Faso) vise le développement d'actions communes dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et son comité de bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants. Présidé par Serge LEPELTIER, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat.

Angers Loire Métropole,
une agglomération engagée dans la préservation de ses ressources

Le 5° Forum de l'Eau qui s'est tenu à Istanbul en mars 2009 s'est conclu par la rédaction du Pacte d'Istanbul pour l'Eau. Angers Loire Métropole, signataire de ce pacte, s'est engagée sur des axes forts en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau, patrimoine mondial de l'humanité.

Pour ce faire, elle a engagé des actions ambitieuses via :

- la réalisation d'un schéma directeur de son système d'alimentation en eau potable
- l'animation d'un **syndicat interdépartemental de surveillance de la ressource** : le Syndicat « Loire Alerte »
- **l'amélioration constante du rendement du réseau d'eau potable** de l'agglomération dans le cadre d'une démarche patrimoniale (renouvellement annuel important du linéaire de réseaux) mettant en œuvre des solutions innovantes comme **la prélocalisation acoustique des fuites**
- la sécurisation de sa ressource par **l'aménagement de la Fosse de Sorges**
- **l'utilisation de matériaux plus respectueux du développement durable** dans la réalisation de ses chantiers
- la réalisation d'infrastructures importantes dans le domaine du traitement des eaux usées, dans le cadre d'un programme d'investissement pluri-annuel
- **la mise en œuvre de technologies innovantes** et adaptées à l'échelle locale telles que **l'ultrafiltration** sur l'usine de production des Ponts de Cé et **la biofiltration** sur la station d'épuration de la Baumette, mais également à une autre échelle, **les filtres plantés de roseaux**
- la mise en œuvre d'un programme de visite de ces installations à l'attention des nouvelles générations

Une agglomération solidaire

Dans le sillage de son chef-lieu Angers, partenaire depuis 1974 de Bamako, capitale du Mali, Angers Loire Métropole mène depuis 1999 une politique de coopération avec la mairie du District de Bamako et ses six communes.

La Ville d'ANGERS a signé sa première charte de jumelage avec la Ville de Bamako en 1974, renouvelée en 1994 avec la mairie du District de Bamako et chacune des 6 communes de Bamako. En 1985, la Ville d'Angers vote un fonds de coopération pour les actions qu'elle conduit à Bamako représentant à l'époque 0,5% du budget d'investissement de la ville. Cette enveloppe a depuis lors été reconduite chaque année et s'élève en 2011 à 220 000€. **En 1999, la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, s'est engagée sur ses compétences propres dans ce partenariat et consacre un budget évalué en 2011 à 130 000€ s'appuyant essentiellement sur le dispositif proposé par la loi Oudin-Santini***. A ces enveloppes s'ajoute un budget de fonctionnement

de 110 000€ pour la Maison du Partenariat Angers Bamako, structure d'accueil, d'hébergement et d'appui conseil aux projets, créée en 1997.

En sus d'un soutien apporté en matière d'assainissement et de traitement des déchets, l'un des axes phare de cette coopération repose sur la construction de trois châteaux d'eau, allant de 20 à 25 m3, et d'équipement en bornes fontaines dans les communes de Samé, Sénou et Sibiribougou. Ces équipements sont réalisés en collaboration avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et un comité de gestion est mis en place pour assurer l'entretien du matériel.

**Depuis le 27 janvier 2005 la loi "Oudin-Santini" permet aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, aux agences de l'eau... d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.*

La rencontre de l'eau en Loire-Bretagne

Dans le cadre de la préparation du forum mondial de l'eau de Marseille 2012, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a décidé d'organiser le 13 septembre 2011 à Angers une journée de restitution des actions de solidarité engagées par les collectivités et associations de son bassin pour l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud. Sont également invités les partenaires institutionnels de Loire-Bretagne (Hongrie, Brésil, Mali, Burkina Faso, Vietnam, Laos, Cambodge).

La rencontre est présidée par Serge Lepeltier, président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien ministre et maire de Bourges. Serge Lepeltier préside également la commission Autorités locales du comité international du 6e Forum mondial de l'eau.

Les objectifs de cette rencontre

- apporter le témoignage de collectivités locales, associations et ONG qui ont promu des solutions de coopération pour l'eau et donner envie de rejoindre le mouvement ainsi créé,
- faire connaître les partenariats institutionnels pour la gestion intégrée des ressources en eau,
- présenter le 6e forum mondial de l'eau à Marseille, 12-17 mars 2012, et inviter les collectivités et associations à se joindre à cette manifestation,
- promouvoir le Pacte d'Istanbul pour l'eau et inviter les collectivités à y adhérer.

La rencontre est accueillie par Angers et ses représentants : Madame Camara Tombini, Messieurs Joël Bigot et Bernard Witasse, vice-présidents d'Angers Loire Métropole.

Les suites de cette rencontre

- retrouvez **les interventions sur le site internet** de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, **www.eau-loire-bretagne.fr**
- à partir du 13 octobre : les articles et reportages vidéo sur les actions lauréates des **Trophées de l'eau** Loire-Bretagne
- à partir de décembre : les actes de la Rencontre dans le **numéro spécial de la revue l'Eau en Loire-Bretagne** consacrée à la coopération internationale

Les intervenants

- Jacques Oudin, président de la commission internationale du comité de bassin Loire-Bretagne
- Alby Schmitt, directeur adjoint de l'eau et de la biodiversité au ministère chargé de l'Ecologie
- Noël Mathieu, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Michel Stein, chargé de mission relations internationales à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Les acteurs de la coopération décentralisée

- Joël Bigot vice-président d'Angers Loire-Métropole dans le cadre de son action à Bamako (Mali)
- Jean-Pierre Saulnier, vice-président du conseil général du Cher – l'alimentation en eau potable et l'assainissement dans le cercle de Bankass (Mali)

- Yves Polard, président de l'association Amitié Madagascar Bretagne – alimentation en eau potable dans le nord est de Madagascar
- Jean-Bernard Damiens, vice-président du conseil régional du Limousin – réalisation et réhabilitation de forages dans la province de l'Oubritenga (Burkina-Faso)
- Martine Moy, présidente de l'association Vivre en Brousse – alimentation et distribution en eau sur la commune de Sandiara (Sénégal)
- Jean-Michel Leroux, président du comité de jumelage de la ville de Pontivy – réhabilitation de forages sur la commune d'Ouelessebougou (Mali)
- Isabelle des Dorides, de l'association Michèle Bonnin – alimentation en eau et assainissement du village de Daboura (Burkina-Faso)
- Eric Rambaud, président de Vendée Eau – réalisation de forages en pays Bassar (Togo)

Les pays partenaires du bassin Loire-Bretagne pour la gestion intégrée des ressources en eau

- Madame Thao, division des sciences de la technologie et de la coopération internationale au ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Vietnam : projet pilote du Dong Naï
- Monsieur Lim Puy, vice-président de l'Autorité du Tonlé Sap, ministère des ressources en eau et de la météorologie du Cambodge –gestion du bassin du Tonlé Sap
- Monsieur Lan, chef de la planification et de la coopération du ministère de l'environnement et des ressources en eau du Laos – projet pilote du bassin de la Nam Ngum
- Monsieur Hamdiou Diakité, directeur général de l'agence de bassin du fleuve Niger – gestion du fleuve Niger au Mali
- Monsieur Millogo, directeur général de l'agence de l'eau du Nakanbé – cas du bassin du Nakanbé au Burkina-Faso
- Monsieur Jozseph Gayer, conseiller auprès du Secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de l'eau – gestion de l'eau en Hongrie
- Monsieur Alexandre Vilella, représentant le Consorcio du Piracicaba, Capivari et Jundiai dans l'Etat de Sao Paulo

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et son comité de bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants. Présidé par Serge LEPELTIER, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat.